

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service Transports et Déplacements

N° CP-2010-9-3-8

Service consulté

DCP
DIF

**TRANSPORTS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX
REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS
ASSISTANCE TECHNIQUE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer l'engagement de la révision du schéma directeur des transports départementaux avec l'assistance d'un prestataire de service.*

L'organisation des 46 lignes régulières de transport départementales découle du Schéma Directeur des Transports, dont l'étude avait été lancée en 1999 avant l'approbation du Schéma par l'Assemblée Départementale en 2001.

Depuis la dizaine d'années écoulées, de nombreuses évolutions sont intervenues comme la montée en puissance des transports collectifs dans les questions environnementales et climatiques, de nouvelles attentes des usagers, des travailleurs frontaliers et des personnes handicapées, ainsi que des réflexions et initiatives menées avec d'autres collectivités, telles que région, pays, agglomérations et intercommunalités en matière de transport.

Ces évolutions rendent nécessaire une évaluation de notre Schéma Directeur des Transports après une décennie de mise en œuvre. Suivant les conclusions de cette évaluation, une révision de notre schéma directeur des transports pourrait être envisagée pour mieux répondre aux enjeux actuels.

Ce processus comprendrait trois étapes :

- évaluation de la couverture et de l'efficacité du réseau actuel et des besoins de mobilité départementaux ;
- proposition de différents scénarii d'évolution, avec notamment une approche financière ;
- approfondissement et planification de la mise en œuvre des orientations retenues.

Un comité de pilotage sera chargé de valider chacune des étapes. A l'issue de cette démarche, les orientations retenues vous seront soumises pour approbation.

Compte tenu de l'étendue de la démarche et de la nécessité d'études et d'enquêtes et afin d'organiser la concertation, il est prévu de nous faire assister, comme en 1999, par un prestataire de service, lequel sera choisi conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Cette prestation d'assistance technique est estimée à 80 000 € pour la 1^{re} phase, 60 000 € pour la 2^e et 60 000 € pour la 3^e, soit un total de 200 000 €, répartis sur 2011 pour les deux premières et 2012 pour la dernière.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de cette révision et de cette assistance et d'en approuver les objectifs ;
- m'autoriser à prélever annuellement les crédits de paiement nécessaires, sous réserve du vote des crédits correspondants au chapitre 011, nature 617, fonction 621.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER